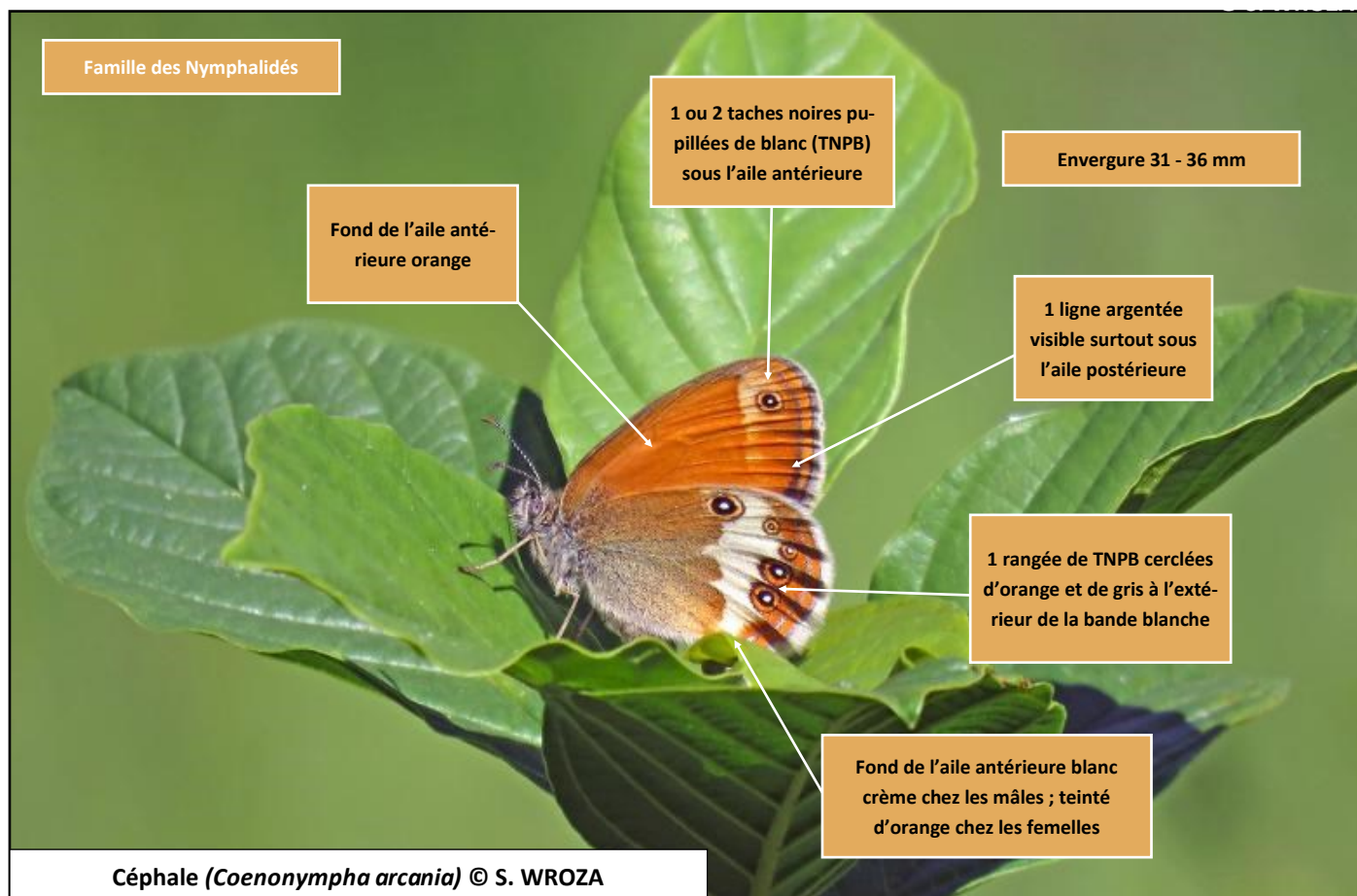
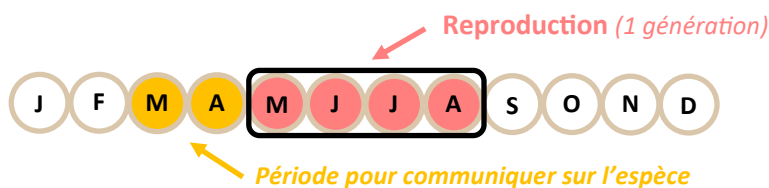


Céphale (*Coenonympha arcania*)

Enjeu écologique global	Protection	Liste Rouge Ile-de-France	Liste Rouge France	Espèce déterminante de ZNIEFF	Natura 2000
Moyen	—	Quasi-menacé	Préoccupation mineure	Oui	Non



Céphale (*Coenonympha arcania*) © S. WROZA



Description : le Céphale affectionne les milieux arbustifs et fréquente donc des milieux de transition (plutôt sur sol calcaire) : lisières, clairières, boisements clairs, pelouses parsemées d'arbres. Le Céphale réalise une seule génération par an. La femelle pond un par un une cinquantaine d'œufs sur les touffes d'herbe¹. La chenille peut se nourrir de nombreuses Poacées, comme les Pâturins, les Fétuques ou les Méliques. Les adultes se rassemblent dans des dortoirs pour passer la nuit.

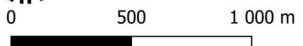
Il a été observé sur la petite prairie du secteur du Camp du Bréau.

Risques de confusion : l'adulte est relativement facile à reconnaître dans la région grâce à ses ocelles. Il ressemble à d'autres Fadets du genre *Coenonympha*.

¹MOUSSUS J.-P., LORIN T. et COOPER A., 2022. Guide pratique des papillons de jour. Collection : Les guides du naturaliste. Delachaux et Niestlé. 416 p.



Carte de localisation du Céphale

  	Date : 24/03/2025 Fond cartographique : Google Satellite Source des données : ANVL Auteur : Jeevika Ragava	Légende : ● Céphale (<i>Coenonympha arcania</i>) ▭ Périmètre d'étude de l'ABC de Fontainebleau
---	--	--

Menaces : le passage progressif d'une agriculture extensive à intensive associé à l'élimination systématique de toute strate arbustive et à l'usage abusif d'intrants chimiques impactent l'espèce. La gestion forestière en futaie régulière lui est aussi préjudiciable.

Services écosystémiques : comme tous les papillons de jour, il joue un rôle clé dans la pollinisation, indispensable aux équilibres écologiques.

Gestion : la gestion en faveur de cette espèce consisterait à :

Coupe des espaces enherbés

- **ne pas couper avant le 1^{er} juillet ;**
- **réaliser une seule coupe annuelle** du 1^{er} juillet au 30 septembre ;
- **pratiquer la fauche** (plutôt que la tonte pour éviter l'usage d'une lame tournante) : cela limite l'impact sur la petite faune ;
- **ramasser les produits de coupe** (après séchage ou fanage 1 ou 2 jours au sol idéalement) pour ne pas les laisser se dégrader sur place.

Export des produits de fauche

L'export des produits de fauche est une **condition primordiale** pour maintenir un faible niveau trophique des sols et conserver l'intérêt écologique des prairies et pelouses. Les produits de coupe peuvent être valorisés (convention agricole, paillage, abris pour les reptiles, etc.).

Maintien de la strate buissonnante :

- Conservation de buissons, y compris dans les parcs et jardins ;
- Conservation d'ourlets et de lisières ensoleillées, de pré-bois fleuris et de boisements clairs.